

DEPARTEMENT  
SOMME  
ARRONDISSEMENT  
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N°137/2025**

**Communauté de Communes Nièvre et Somme**  
2 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT  
Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 55

Membres titulaires présents : 35

Membres votants : 41

L'an Deux mille vingt-cinq, le mercredi 17 décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le jeudi 11 décembre, s'est réuni au siège de la CCNS à Flixecourt sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, SOUILLARD, LICOUR, LEMAIRE,  
Mrs DE LIMERVILLE, HERBETTE, FOURCROY, DELASSUS, ALEXANDRE E., POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, MAUGER, CARPENTIER, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL.

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes CAPRON, ROUSSEL, DE ALMEIDA, MINET, CERNEY, ALEXANDRE A.,  
Mrs PINCHON, LEITAO, CARLIER, VIGNON, LEULIER, GUILLOT, COLOMBEL, BEC, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, HENRY, BOULLET, LEBLANC D., LEBLANC J-M.

Pouvoirs :

Mr LEITAO donne pouvoir à Mme DUFRENOY,  
Mr CARLIER donne pouvoir à Mme LEPOIX,  
Mme ROUSSEL donne pouvoir à Mr DELVILLE,  
Mr HENRY donne pouvoir à Mme SOUILLARD,  
Mme DE ALMEIDA donne pouvoir à Mr CARLE,  
Mme CERNEY donne pouvoir à Mr DUCROTOY.

Secrétaire de séance : Mr GROSSEL

**OBJET : DEBAT ANNUEL PORTANT SUR LA POLITIQUE LOCALE DE L'URBANISME**

La séance étant ouverte,

Vu la loi ALUR du 24 mars 2014 - art. 136 (V),

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 Décembre 2016 portant création de la Communauté de communes Nièvre et Somme,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 Mai 2017 portant approbation des statuts de la Communauté de Communes Nièvre et Somme et fixant notamment ses compétences,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 Octobre 2024 portant modifications statutaires de la Communauté de Communes Nièvre et Somme,

Vu l'article L5211-62 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Communauté de communes Nièvre et Somme est compétente en matière de plan local d'urbanisme,

Considérant l'application de l'article L.5211-62 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que : les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre exerçant la compétence relative au plan local d'urbanisme, doivent tenir un débat annuel au sein de l'assemblée délibérante sur « la politique locale de l'urbanisme »,

À ce titre, la présente délibération vise donc à établir, dans le cadre de ce débat, le bilan de la politique locale de l'urbanisme.

Le Président présente les éléments suivants :

- Révision du (Schéma Cohérence Territorial) SCOT du pôle métropolitain du Grand Amiénois (PMGA) :

Le SCOT du PMGA est en cours de révision. Le débat du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) s'est effectué le 09 décembre 2024 en Comité PMGA. La phase de relecture du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) s'est déroulée courant 2025.

- Le PLUi Ouest Amiens :

Le PLUi Ouest Amiens a été approuvé par délibération en date du 25 février 2020. Une modification simplifiée précisant les règles de stationnement vélos en zones U et AU a été approuvée par délibération en date 27 septembre 2023 faisant suite à une décision de justice du 20 septembre 2022. Un arrêté prescrivant une modification de droit commun du PLUi Ouest Amiens a été pris le 02 mars 2023. Cette modification a fait l'objet d'une première saisine des Personnes Publiques Associées (PPA) et de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) en mars 2024.

Suite au retour de la MRAe demandant une évaluation environnementale notamment sur le projet du Département sur l'établissement d'une tour d'observation sur la commune de Breilly dans le cadre du projet Vallée idéale, la Communauté de Communes Nièvre et Somme a pris contact avec le Département de la Somme et la DDTM afin d'obtenir auprès du conseil départemental un dossier technique plus complet. De fait, une nouvelle saisine des PPA, de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) et de la MRAe en septembre 2024 a été effectuée dans le but de répondre à certaines observations et réserves émises.

L'enquête publique s'est déroulée du 23 avril au 26 mai 2025, le commissaire enquêteur a rendu son rapport le 11 juin 2025 et a émis un avis favorable avec deux recommandations. Le Conseil communautaire a approuvé la modification de droit commun le 1<sup>er</sup> octobre 2025.

- Instruction des autorisations en droit des sols sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 octobre 2025 :

Le service instructeur du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois (PMGA) poursuit l'instruction des demandes d'urbanisme sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes Nièvre et Somme (CCNS).

Le volume global d'autorisation d'urbanisme sur les communes de la CCNS s'élève pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 octobre 2025 à 1184 actes décomposé de la manière suivante :

- ➔ 126 permis de construire
- ➔ 4 permis d'aménager
- ➔ 16 permis de démolir
- ➔ 457 déclarations préalables
- ➔ 507 certificats d'urbanisme d'informations
- ➔ 74 certificats d'urbanisme opérationnels

	PC	DP	PA	PD	CUa	Cub	nombres d'actes
BERTEAUCOURT LES DAMES	5	13	1	1	23	2	45
BETTENCOURT SAINT OUEN	5	10	0	0	8	0	23
BOUCHON	0	4	0	0	3	0	7
CANAPLES	2	9	0	1	11	3	26
DOMART EN PONTHIEU	12	62	0	4	21	4	103
FLIXECOURT	12	43	0	2	51	4	112
FRANQUEVILLE	0	5	0	1	4	1	11
FRANSU	0	5	0	0	2	0	7
HALLOY LES PENOIS	0	3	0	0	5	0	8
HAVERNAS	5	4	0	0	3	2	14
LANCHES ST HILAIRE	1	2	0	0	2	0	5
L'ETOILE	3	18	0	0	42	5	68
PERNOIS	1	12	0	0	6	6	25
RIBEAUCOURT	2	3	0	0	4	1	10
SAINT LEGER LES DOMART	5	23	0	0	23	0	51
SAINTE OUEN	2	39	0	0	38	2	81
SURCAMP	1	1	0	0	0	1	3
VAUCHELLES LES DOMART	0	1	0	0	5	4	10
VIGNACOURT	8	30	0	2	29	3	72
VILLE LE MARCLET	5	2	0	0	9	1	17
AILLY SUR SOMME	23	32	0	0	58	3	116
ARGOEUVES	3	14	1	1	23	4	46
BELLOY SUR SOMME	4	9	0	1	10	2	26
BOURDON	1	10	1	0	5	1	18
BREILLY	4	7	1	0	12	2	26
CAVILLON	0	0	0	0	3	0	3
CROUY SAINT PIERRE	3	8	0	0	11	3	25
FOURDRINOY	3	11	0	0	9	2	25
HANGEST SUR SOMME	3	28	0	2	13	1	47
LA CHAUSSEE TIRANCOURT	1	12	0	0	11	3	27
LE MESGE	1	2	0	0	4	10	17
PICQUIGNY	2	12	0	0	20	2	36
SAINT SAUVEUR	3	15	0	1	24	0	43
SAISSEVAL	4	4	0	0	5	0	13
SOUES	0	1	0	0	3	1	5
YZEUX	2	3	0	0	7	1	13

- Proposition de session d'information/formation aux communes :

Afin de tenir informer le personnel communal en charge de l'urbanisme des évolutions dans le domaine, une session sur la procédure d'instruction et la complétude des dossiers sera proposée également sur l'année 2026.

Le Conseil communautaire,

Vu l'article L5211-62 du Code général des collectivités territoriales,

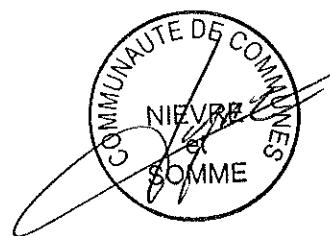
Considérant les éléments exposés ci-dessus,

Considérant les interventions des conseillers communautaires,

➤ PREND ACTE de la tenue du débat annuel sur la politique locale de l'urbanisme.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 22 décembre 2025 et de sa publication le 24 décembre 2025.

